



# PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 03/03/2021

### ÉPISODE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE EN CORRÈZE

**Un épisode de pollution de l'air aux particules fines (PM10) est en cours sur le département de la Corrèze ce jour.**

Cette dégradation de la qualité de l'air est due principalement à l'apport de poussières désertiques amenées du Sahara par des vents de sud aujourd'hui et provient également des activités humaines telles que le chauffage domestique, l'écobuage, le trafic routier ou encore l'agriculture.

Au regard des informations transmises par ATMO Nouvelle-Aquitaine, la préfète a décidé de déclencher une procédure d'information et de recommandations pour les particules fines pour la journée du 3 mars 2021. Cette procédure est active sur l'ensemble du département de la Corrèze.

#### Recommandations sanitaires

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme, etc.), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

Les populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) et les populations sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution, personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) sont invitées à :

- éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe,
- éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur et de reporter les activités qui demandent le plus d'effort.

L'intégralité des recommandations sont disponibles sur [www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)

**Cabinet de la préfète**  
**Service départemental de**  
**la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

